

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mille vingt-cinq le 17 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 mars 2025

<b>Objet</b>
<b>N° 25/02/04</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

**Représentés**

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

**Acquisition amiable de terrains privés suite aux travaux de viabilisation du chemin du Betterand**

\*

**Parcelles cadastrée section A n°5121D, 5121C et 5213A**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de viabilisation du chemin du Betterand, terminés en 2023, et pour lesquels la commune avait passé une convention de travaux sur parcelles privées avec les propriétaires concernés en 2021.

Cette convention avait pour but d'autoriser la commune à empiéter sur les parcelles privées dans le cadre de la viabilisation du chemin du Betterand et de son élargissement et fixait le montant de la régularisation foncière à venir une fois les travaux terminés et la constatation des surfaces réellement prises sur les parcelles privées.

Ce montant avait été déterminé par le service des domaines au mois de mars 2021 en fonction du zonage du PLU des parcelles concernées.

Aussi, afin de régulariser cette situation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'acquisition amiable des portions de terrain ainsi concernées. Cette acquisition permettra d'assurer la pleine propriété de la voie publique, dans le respect des droits des propriétaires privés affectés par ces empiètements.

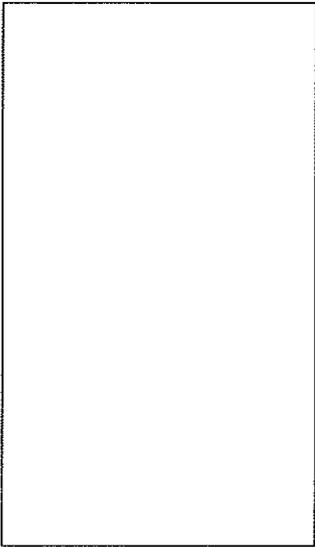
Suite à l'intervention du cabinet de géomètre ayant établi les projets de divisions pour chacune des parcelles concernées, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acquérir des parcelles cadastrées section A n°5121d, 5121c et 5123a, en zone UB, d'une contenance totale de 123m<sup>2</sup>, sise chemin du Betterand, propriété de M. Frédéric DOLIVEUX, à 120€ / m<sup>2</sup> soit 14 760€ pour l'ensemble.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,

**Vu** l'article L.322-1 du Code de l'urbanisme

**Vu** le projet de division établi par le cabinet de géomètres Thomas et Hélène Couvert le 08 juillet 2024,

**Vu** l'avis du service des domaines en date du 29 mars 2021,



Vu la convention de travaux sur parcelle privée signée par M. Frédéric DOLIVEUX, autorisant la commune à empiéter sur les parcelles cadastrées section A n°5121d, 5121c et 5123a du chemin du Betterand, et fixant le montant de la régularisation foncière selon l'avis du service des Domaines,

Envoyé en préfecture le 27/03/2025  
Reçu en préfecture le 27/03/2025  
Publié le  
ID : 074-217402908-20250317-2025\_02\_04-DE

**Considérant** l'intérêt public de l'acquisition de ladite parcelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles citées ci-dessus à 120€/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 14 760€ (quatorze mille sept cent soixante euros)
- **INDIQUE** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le : 27/03/2025  
Télétransmis en Préfecture le : 27/03/2025  
Notifié ou publié le : 27/03/2025

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches